

DIAGNOSTIC ET MISE EN ŒUVRE D'UNE TRAME SOMBRE POUR LA VILLE DE DOUAI

Nicolas VALET, Auddicé Roger COUILLET, ville de Douai

TRAME NOIRE

JOURNÉE D'ÉCHANGES TECHNIQUES
Paris I Grande Arche I La Défense
26 novembre 2019



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT









Introduction

- Le bureau d'études **Auddicé Environnement** a proposé, dans le cadre de la **thèse de Julie Pauwels** sur l'impact de la **pollution lumineuse sur les Chiroptères**, de réaliser une **étude bénévole** de la **trame sombre de la ville de Douai (59)**.
- Après accord de la Ville de Douai, des enregistrements d'ultra-sons de chauves-souris ont été réalisés sur l'ensemble de la commune en 2018.
- L'étude vise à :
 - Évaluer si la méthodologie déployée dans la thèse de Julie Pauwels s'applique ou non à des communes de taille moyenne,
 - Elaborer des trames sombres,
 - Identifier des points de « conflits »,
 - Proposer des prescriptions de gestion pour un éclairage durable.











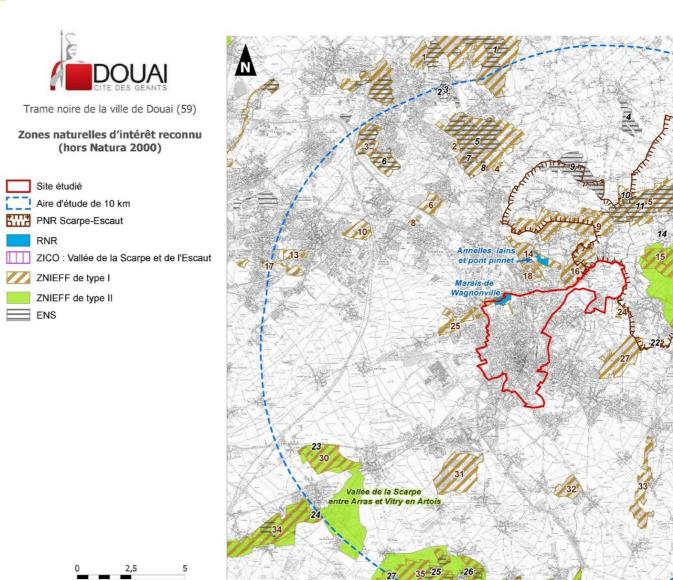


Contexte écologique

La **ville de Douai** fait partie de la **Communauté d'Agglomération du Douaisis** : 35 communes, 158000 habitants.

Douai connait une urbanisation assez forte mais se situe au cœur d'un territoire composé de nombreuses zones d'intérêt pour la biodiversité

Présence de plusieurs périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel : 78 zones d'inventaires et de protection du patrimoine naturel dans un rayon de 10 km















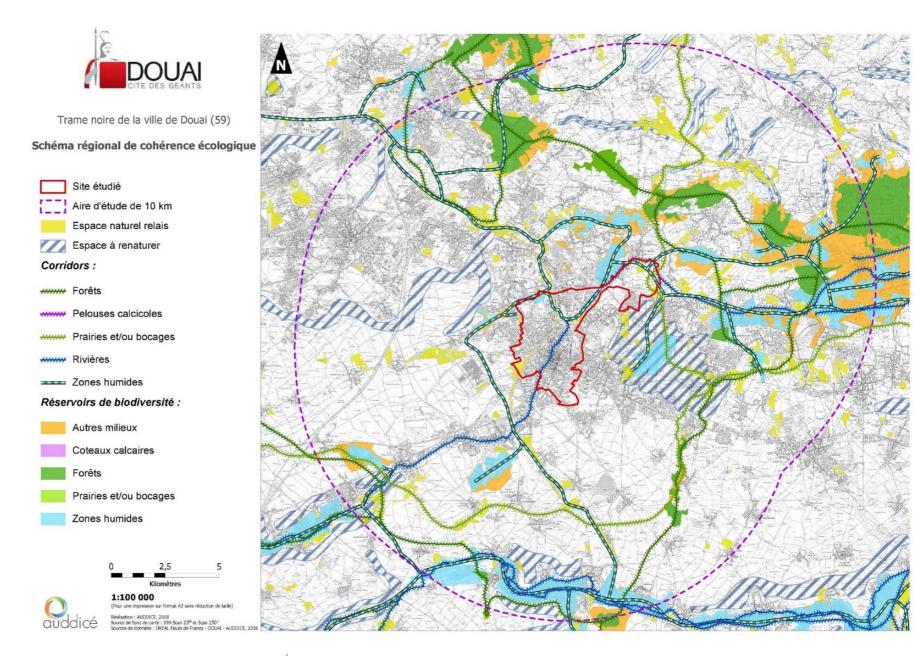
Contexte écologique

Dans les 10 km : nombreux réservoirs de biodiversité identifiés dans le SRCE.

Présence dans Douai de corridors :

- zones humides et « rivières » (Scarpe et son canal de dérivation)
- Prairies / bocages (dans sa partie Est)

Au final, la commune est principalement marquée par la présence de corridors écologiques liés aux milieux aquatiques et humides ainsi que des zones humides dans sa partie Nord (marais de Wagnonville)















Etat initial chiroptérologique

Données bibliographiques

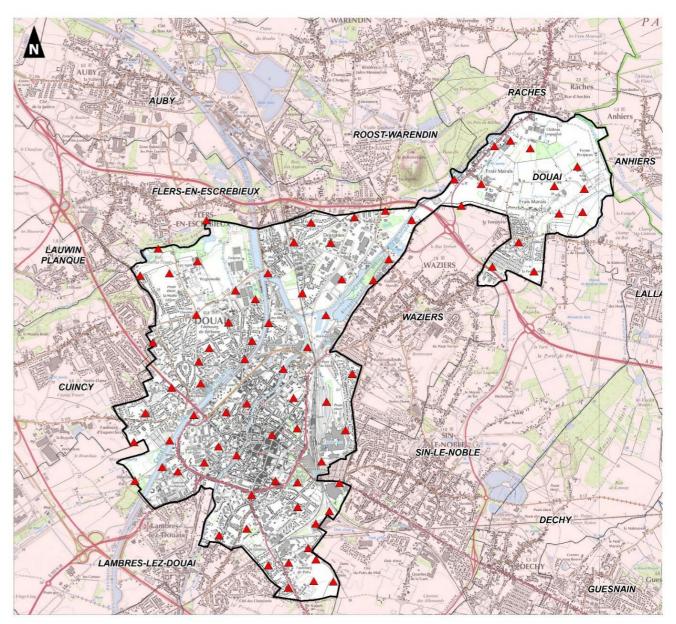
- **INPN : 2 espèces de chiroptères** à Douai : la Pipistrelle commune et l'Oreillard roux
- Base de données **SIRF** : aucune espèce de Chiroptères sur la ville de Douai.

Investigations de terrain

- Mise en place de l'équivalent de 80 enregistreurs (SM4BAT) au cours de plusieurs nuits entre le 04 et le 25 juin 2018
- Pour déterminer les lieux de pose, un croisement a été effectué entre :
 - la proportion de végétation présente dans toute la ville;
 - l'illuminance (somme des flux lumineux en un point donné) obtenue à partir d'une photographie aérienne nocturne
- Analyse des sons via le logiciel Tadarida (MNHN)



















Etat initial chiroptérologique

Synthèse des enjeux chiroptérologique

Au total, **49 487 contacts** ont été enregistrés lors de la phase de terrain sur la ville de Douai.

•11 espèces identifiées (toutes protégées) :

- Pipistrelles commune, kuhl et de Nathusius,
- Noctules commune et de Leisler,
- Murins à moustaches, de Daubenton et de Natterer,
- Grand Murin, Sérotine commune et Oreillard gris.

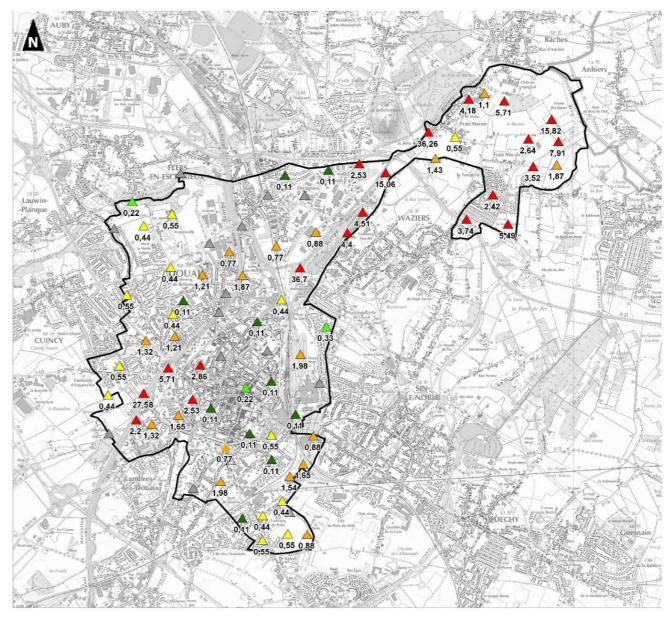
Présence d'espèces de milieux ouverts et des zones humides (Pipistrelle commune, Murins sp.) et de milieux boisés (Oreillard gris, Noctule commune).

Ainsi, les nombreux réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors, qu'ils soient forestiers ou des zones humides, permettent la présence d'une diversité intéressante de chauves-souris au sein de la ville.

Les enjeux chiroptérologiques dans la ville de Douai sont ainsi qualifiés de forts.



















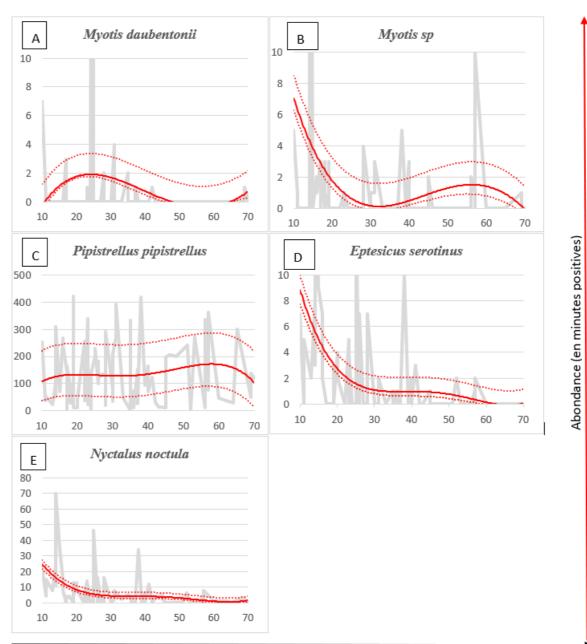
Etat initial chiroptérologique

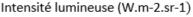
Carte d'abondance prédictive

A ce jour : impossibilité d'identifier statistiquement les variables environnementales influençant l'abondance de certaines espèces au sein de la commune de Douai. Ainsi, la création d'un modèle statistique permettant de définir une trame sombre par espèce n'est actuellement pas possible pour des communes comme Douai.

Cependant, une tendance est visible entre les différentes espèces excepté pour la Pipistrelle commune connue comme étant une espèce tolérante.

> Elaboration de la trame sombre d'une manière empirique à partir de la répartition de l'activité des chauves-souris (utilisation de l'outil ODENA®)











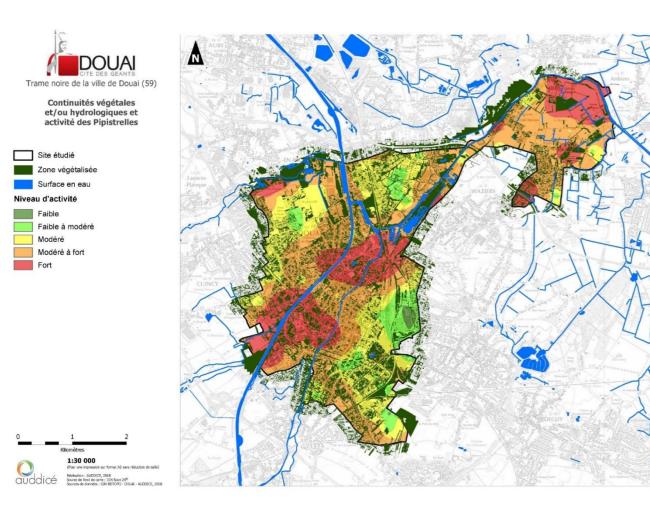




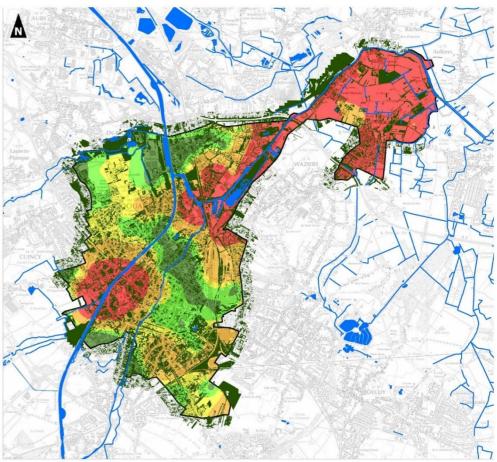


Etat initial chiroptérologique

Carte d'abondance empirique















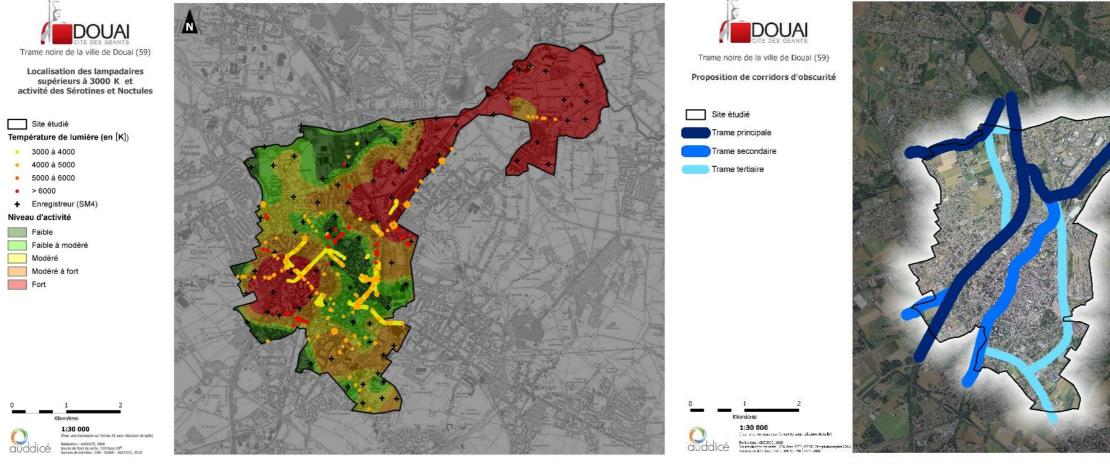


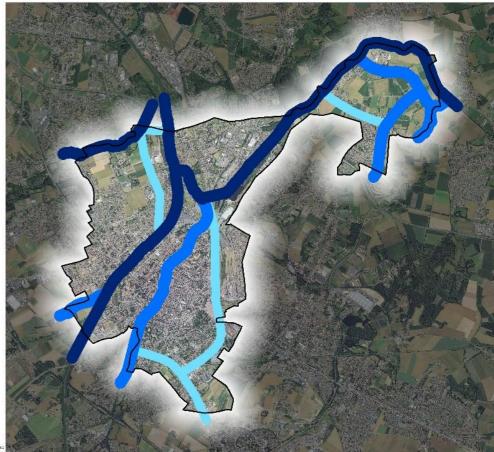


Proposition de corridors d'obscurité

Carte d'abondance empirique

1ère Proposition de corridors d'obscurité









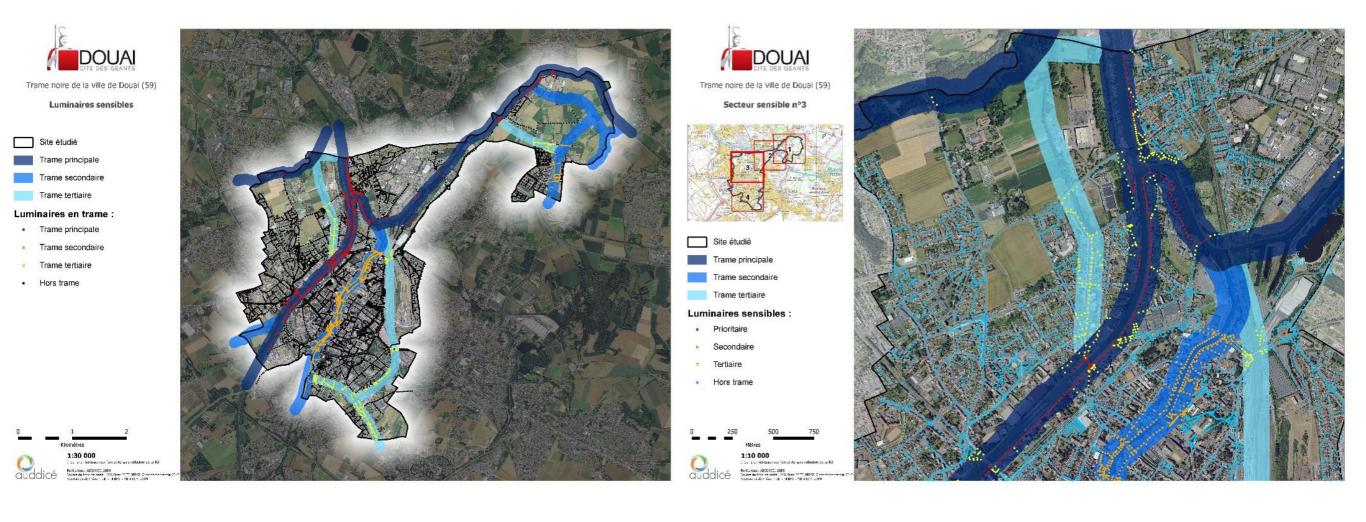








Hiérarchisation des luminaires « sensibles »





























Préconisations de l'étude

L'ensemble des préconisations technologiques prévues seront conformes aux prescriptions de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. La technologie employée sera la source LED.

Pour l'ensemble des différentes portions de la trame principale, les prescriptions expérimentales sont :

- 1 Modulation de températures de couleur (Tc) adaptées : pour les périodes d'activité de la biodiversité (de février à novembre) la Tc employée sera de 2 200K. Pour les périodes de moindre activité de la biodiversité (de novembre à février), la Tc employée sera de 2 700K.
- **2 Adaptation du niveau d'éclairement à l'usage :** les niveaux d'éclairement seront adaptés en fonction des usagers : piétons, cyclistes, véhicules, l'installation conservant un niveau de veille.
- <u>3 Modulation de la puissance installée</u>: un abaissement automatique de la puissance nominale (Pn) sera réalisé (-90% Pn) tout en satisfaisant à la sécurité des déplacements (détection des piétons et cycles) et avec un niveau d'éclairement à maintenir adapté. L'optimisation de la maintenance est un enjeu technico-économique fort (limitation des déplacements, continuité de service).
- <u>4 Emploi d'une photométrie adaptée</u>: mise en œuvre de luminaires avec un rapport ULR (flux lumineux sortant du luminaire) proche de 0% (l'arrêté du 27 décembre 2018 prescrivant une valeur de 4% au maximum) tout en adaptant la photométrie des luminaires pour éclairer les surfaces utiles.
- <u>5 Accentuation des contrastes pour les passages pour piétons</u>: remplacement de certains dispositifs actuels (fonctionnement à puissance nominale toute la nuit, Tc = 5 300K) par des dispositifs « intelligents » (avec Tc = 4 000K): fonctionnement et communication suivant scénarios d'asservissement à la présence (bouton poussoir) avec un protocole de communication.



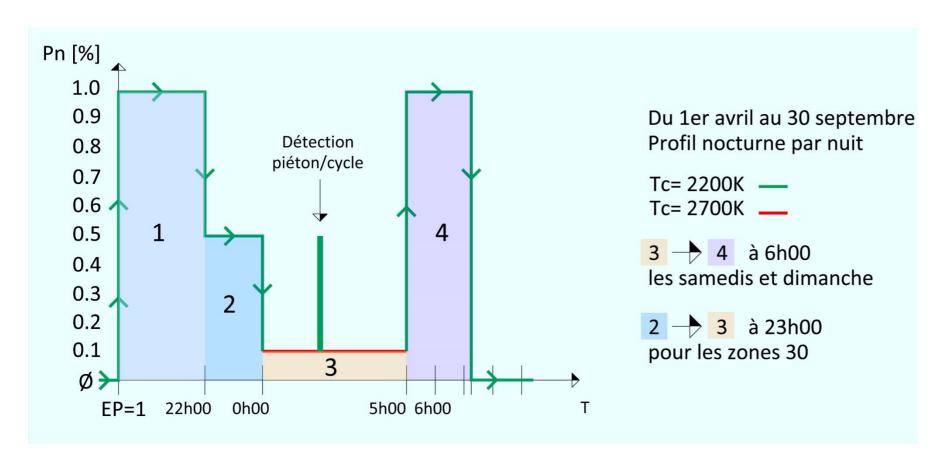


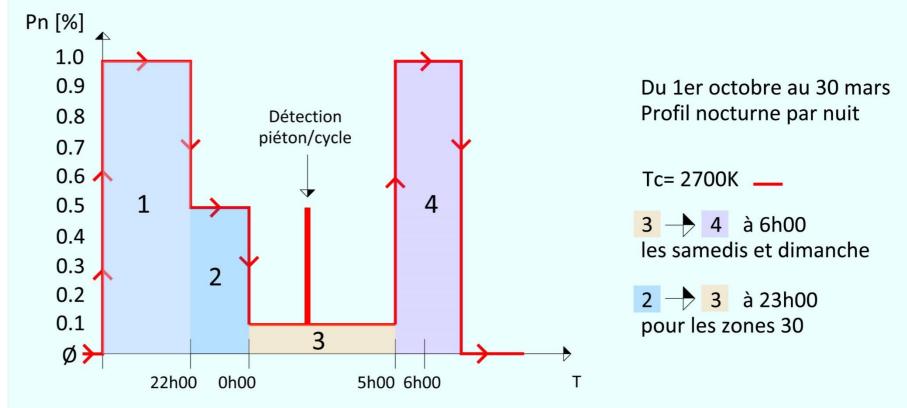
















Préconisations à l'étude...

Exemple: Boulevard Lahure (jusqu'au pont du Polygone):

Rénovation complète des infrastructures (hauteurs adaptées).

Modulation des températures de couleur conforme au III-1.

Adaptation de l'éclairage aux usages conforme au III-2.

Profil nocturne conforme au III-3.

Photométrie conforme au III-4.

Pas d'éclairage intentionnel du canal de la dérivation de la Scarpe. Accentuation des contrastes pour les piétons conforme au III-5.

Proposition de mise en place d'une haie basse le long du trottoir côté opposé aux habitations.











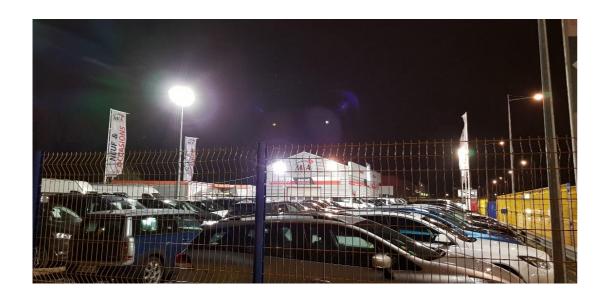




Des actions complémentaires à mener...























Nicolas VALET

5 rue des Molettes

www.auddice.com

59286 ROOST-WARENDIN

Tel: 03.27.97.36.39 - 06.32.11.23.63

Directeur







59500 DOUAI

www.ville-douai.fr



Tel: 03.27.97.58.10 - 06.60.17.83.16



